

La politique de la Cour de Huê

Une importante interview de M. Pham Quynh

(Extrait du Journal *l'Impartial* de Saigon, 26 Août 1933)

Nous publions ci-dessous l'importante interview que S. E. Pham-Quynh a bien voulu accorder au représentant de *l'Impartial*. Au lendemain de ce qu'il est convenu d'appeler le Coup d'Etat du 2 Mai, tous les yeux se portèrent sur M. Pham-Quynh devenu le collaborateur immédiat de S. M. Bao-Dai. M. Pham-Quynh et ses collègues se mirent immédiatement à l'œuvre sous la haute impulsion du Souverain.

Ce qu'ils ont fait, les réformes qu'ils ont accomplies, celles qu'ils préparent, le Grand Maître de l'Université en Annam nous en parlera longuement ici. Notre représentant a rapporté fidèlement ses paroles, sachant l'importance que les divers milieux de l'Indochine y attachaient.

Nous sommes heureux d'en donner la primeur à nos lecteurs.

Le hasard, — ce Dieu des journalistes, — nous a permis d'approcher pendant quelques minutes S. E. Pham Quynh, Ministre de l'Education Nationale en Annam et Directeur du Cabinet de S. M. l'Empereur.

Devant l'amabilité de l'accueil, nous demandâmes au Ministre s'il n'avait pas de déclarations à faire aux lecteurs de *l'Impartial*.

S. E. Pham-Quynh, avec sa bonne grâce coutumière, nous pria de lui poser des questions auxquelles il répondit longuement, en profitant à plusieurs reprises pour préciser certains points sur lesquels, me déclara le Ministre, le public paraît visiblement mal informé.

— Permettez-moi, Excellence, de venir vous présenter, un peu tardivement peut-être, il est vrai, mes confraternelles et bien sincères félicitations pour le choix heureux de Sa Majesté et pour votre nomination comme Ministre de l'Education Nationale.

— Je vous remercie de vos aimables félicitations, s'écria le Ministre, un sourire malicieux sur les lèvres. Elles me touchent d'autant plus qu'elles viennent d'un ancien confrère; car j'ai écrit moi aussi dans les journaux. Les circonstances et mes occupations, ne me permettent plus de le faire aujourd'hui, mais le journalisme est un métier bien passionnant, et quand on l'a une fois pratiqué, on en garde une empreinte ineffaçable.

Le journalisme, et aussi l'enseignement, reprit aussitôt S. E. en insistant sur ce dernier mot. On en a toujours fait dans ma famille. J'en ai fait moi-même à l'Université de Hanoi. Mon père, mon grand-père, mes aïeux furent tous des lettrés qui avaient fait de l'enseignement. Et je renoue aujourd'hui la tradition de toute une longue lignée d'éducateurs en prenant moi-même la direction du nouveau Ministère de l'Education Nationale. Si vous savez ce que cette tradition représente chez nous de discipline morale et intellectuelle, vous comprendrez que je considère mes fonctions comme une mission et que j'ai à cœur de la remplir dignement. Quand on est un éducateur, on a charge d'âmes, et c'est cette vérité dont je voudrais que fussent pénétrés mes collaborateurs de tous rangs et de tous grades. Un maître d'école n'est pas seulement chargé de dispenser des connaissances; il doit encore, il doit surtout veiller à la formation de l'esprit et du cœur des enfants qui lui sont confiés. C'est tout l'avenir du pays qui est entre ses mains...

— L'opinion publique, répliquai-je, — quoiqu'en disent certains organes — a accueilli avec une très grande satisfaction les différentes réformes qui viennent d'être rendues applicables... On sait gré à Sa Majesté de ne pas avoir oublié les promesses faites à son arrivée en Annam.

— Aussi la nouvelle réforme de l'enseignement, répondit S. E., qui a pour but de faire passer au Gouvernement Annamite le contrôle et la direction de l'enseignement primaire et élémentaire du pays, constitue de la part du Protectorat un acte de confiance à notre égard. Le Gouvernement de Sa Majesté en est reconnaissant au Protectorat et il tâchera de mériter cette confiance.

Cette réforme de l'enseignement n'est pas la seule. Le nouveau Gouvernement de Hué en a réalisé quelques autres. Je suis heureux de savoir que l'opinion publique les accueille toutes avec faveur.

Certes non, Sa Majesté n'a pas oublié les promesses qu'elle avait faites à son retour dans ses Etats, en Septembre de l'année dernière.

Réformes urgentes et nécessaires

Le nouveau conseil des Ministres réuni en Commission des Réformes a élaboré une série de textes qui viennent d'être approuvés par Sa Majesté et rendus applicables.

Toutes ces réformes étaient urgentes et nécessaires. L'Administration du Protectorat en avait déjà préparé depuis longtemps les éléments. Nous n'avons eu qu'à les mettre en œuvre, à les coordonner, à leur donner une forme adéquate; ce qui a grandement facilité notre tâche.

— On sait, Excellence, la part prépondérante que vous avez prise à l'élaboration de ces réformes à des titres si divers: comme Directeur du Cabinet impérial, comme rapporteur de la commission de Réformes et comme Ministre de l'Instruction Publique.

N'auriez-vous pas quelques précisions à me donner à ce sujet ?...

— Vous me demandez, reprit le Ministre après quelques minutes de réflexion, des précisions sur l'élaboration de ces différentes réformes. Vous me donnez là une occasion de vous préciser en effet notre méthode de travail en Commission des Réformes. Car je crois qu'on se méprend un peu à ce sujet. Des confrères trop aimables m'attribuent toutes ces réformes: pour les critiquer, bien entendu! C'est vraiment trop flatteur pour moi, mais c'est contraire à la vérité. Comme je vous l'ai dit, l'Administration du Protectorat nous avait déjà préparé les éléments de ces réformes. Avec ces éléments, le Ministre compétent élaborait un projet, en collaboration avec son conseiller technique. C'est ce que j'ai fait pour ma part, pour les textes sur l'enseignement élaborés de concert avec M. Délétie, conseiller technique auprès du Ministère de l'Education Nationale, qui m'a prêté le concours le plus dévoué et le plus précieux. Le projet mis au point fut envoyé à tous les Ministres qui disposaient d'un certain temps pour l'étudier. Chacun donnait son avis, émettait des observations, des critiques. Comme rapporteur général, je centralisais tous ces avis, j'en faisais en quelque sorte la synthèse, et je présentais le projet avec tous les amendements en Commission. Celle-ci fut présidée par le Résident Supérieur. Mon rôle fut un simple rôle de présentation et de coordination. En Commission, chacun reprenait ses arguments défendait sa thèse en toute indépendance. Personne ne cherchait à imposer ses vues ou sa volonté, pas même le Résident Supérieur, qui, chaque fois que les avis étaient partagés se contentait d'en faire prendre note pour les soumettre à la décision de Sa Majesté.

Pour vous donner un exemple de la façon dont nous avons travaillé, je vous parlerai du programme du concours du mandarinat qui a fait couler tant d'encre. Le programme fut entièrement préparé par une commission siégeant à Hanoi en décembre 1932. Tous mes collègues l'ont trouvé très bien, et moi-même dans mon rapport, je conclusais à son adoption. En séance, il y eut pourtant une petite discussion au sujet des conditions requises pour être candidat. Le projet de la commission de Hanoi prévoyait que seuls pourraient se présenter au concours les diplômés de l'enseignement supérieur indo-

chinois ou métropolitain. Moi-même je me ralliais à cet avis, ayant proposé l'adoption du projet dans son ensemble. Mon collègue le Ministre de la Justice trouvait au contraire que cette disposition était trop rigoureuse et proposait d'admettre également au concours les bacheliers et diplômés de l'enseignement primaire supérieur. Devant l'insistance de notre collègue, la Commission n'a pas conclu et a décidé de soumettre la question à Sa Majesté. A Dalat, Sa Majesté en a discuté avec le Gouverneur général et le Résident Supérieur, et finalement, Elle a décidé dans le sens libéral indiqué par le Ministre de la Justice. Elle a estimé avec raison sans doute, que du moment que le concours est difficile il vaut mieux en caïsser tenter la chance à un plus grand nombre de candidats possible : la sélection se fera d'elle-même.

Voilà la vérité. Comme nous sommes loin de la version tendancieuse de certains de nos confrères m'accusant d'avoir voulu « primariser » le concours, dans le noir dessein de brimer de jeunes compatriotes, licenciés, docteurs rentrant de France!...

Je n'en veux pas à ces confrères qui faisaient avec tant de désinvolture la vérité, car je sais que la passion politique égare souvent même les journalistes les plus brillants... me dit d'une voix douce le directeur du Cabinet Impérial.

— Une des réformes qui a dû attirer particulièrement votre attention fut sans doute celle de l'enseignement. Vous voilà désormais, Excellence, Grand Maître de l'Enseignement franco-indigène en Annam. Serait-il indiscret de vous demander vos projets à cet égard?

L'évolution du peuple par l'école.

— Vous voulez connaître mes projets en tant que Ministre de l'Éducation Nationale?..

Je vous ai dit quelle conception je me faisais de mon rôle de « Grand Maître de l'Enseignement en Annam » comme vous dites.

Ce rôle, je le prends très au sérieux, car j'estime que c'est par l'école qu'on peut aider le plus efficacement à l'évolution de ce peuple.

Mes idées sur l'enseignement, vous les connaissez sans doute. J'ai eu l'occasion de

les exposer bien des fois par la plume et par la parole. Je suis partisan résolu d'un enseignement national annamite donné dans la langue du pays. Car j'ai en vue surtout, non pas seulement les 5% des enfants des villes et des grands centres pour qui le français est utile et qui trouveront toujours le moyen de l'apprendre, mais les 95% des enfants des campagnes qui ne disposent que de quelques années pendant lesquelles il leur faut acquérir un bagage suffisant de connaissances élémentaires indispensables à tout homme moderne. Ce bagage, ils l'acquièrent beaucoup plus rapidement, beaucoup plus facilement, dans leur langue maternelle que dans une langue étrangère. Cela ne veut pas dire que le français doit être exclu des programmes de l'enseignement populaire; non, mais le français sera une des matières du programme et non le véhicule de l'enseignement.

Le Protectorat s'est déjà d'ailleurs résolument orienté dans cette voie. Je ne ferai que le suivre avec toute la conviction que j'ai mise à défendre cette idée depuis des années.

L'élite annamite peut être francisée; elle doit l'être dans une certaine mesure; mais la masse doit évoluer dans le cadre national, — elle ne peut d'ailleurs pas faire autrement. — et au lieu de lui donner un enseignement qui la détache de son milieu, sans élever réellement son niveau intellectuel et moral, il vaut mieux la faire progresser dans ce milieu par un enseignement approprié dispensé uniquement en langue nationale.

Voilà ma théorie qui est loin d'être désapprouvée par tous les hommes de bon sens.

Mais pour le moment, je ne fais pas que de la théorie, je fais de la pratique, c'est beaucoup plus urgent, beaucoup plus immédiat.

Le Protectorat me passe le contrôle de certaines d'écoles primaires, élémentaires, rurales, publiques et privées; il me passe la direction d'un personnel d'un millier de maîtres et de maîtresses. Comment assurer ce contrôle, comment intégrer ce personnel dans les cadres du Gouvernement; toutes questions d'organisation et d'ordre administratif qu'il faut régler le plus tôt possible.

Tout en parlant, le Ministre s'anime, sa voix prend une ampleur inaccoutumée, ses gestes deviennent plus larges; on sent que le sujet l'intéresse, qu'il l'a étudié longuement et qu'il apportera à résoudre cette question ses brillantes qualités d'intelligence et de savoir qui sont grandes comme chacun le sait.

— La question la plus importante, continua S. E., à l'heure actuelle, est celle des écoles rurales. Vous savez que depuis le commencement de cette année, les fonds de concours sont supprimés. Or c'est avec des fonds de concours que sont entretenues jusqu'ici les écoles préparatoires des villages qui doivent désormais subvenir eux-mêmes à l'entretien de leurs écoles. Beaucoup prétendent qu'ils n'ont pas de moyens et ne demandent qu'à les fermer, ou à ouvrir à la place des cours de caractères chinois beaucoup moins coûteux qu'une classe moderne. Il faudrait les engager à faire des sacrifices pour l'instruction de leurs enfants; il faudrait convaincre leurs dirigeants qui sont les notables de l'utilité de cette instruction qui doit être moderne et non plus calquée sur le vieil enseignement traditionnel. Il faudrait pouvoir décider les villages à se grouper pour créer, à défaut d'écoles communales, des écoles publiques inter-communales. Pour cela il faudrait une habile propagande pour laquelle mon département aurait besoin du concours vigilant des autorités administratives, provinciales et résidentielles. Je ferai à la prochaine rentrée scolaire une tournée dans les provinces pour me rendre compte moi-même de la situation.

Vous voyez que nous sommes en pleine administration; nous n'avons pas encore le temps de penser à la pédagogie; elle viendra à son heure, elle ne perdra rien à attendre.

Quand nous aurons mis sur pied nos écoles rurales, nous penserons aux remaniements à apporter aux programmes, dans le sens que je vous ai indiqué tout à l'heure...

Les rôles du gouvernement

— Certains ont prétendu, Excellence, qu'il n'était pas fait une part assez large dans les affaires de l'Etat à la Chambre des Représentants du Peuple.

Cependant ses attributions viennent d'être considérablement étendues et son collège

électoral élargi; il semble difficile pour l'instant de faire davantage?...

— Vous avez parfaitement raison. La dernière réforme a étendu les attributions de la Chambre des Représentants du Peuple et élargi son collège électoral. C'est déjà un grand progrès sur ce qui existait jusqu'ici. Et il semble difficile pour l'instant de faire davantage.

En Commission des Réformes, M. le Président Nguyen Trac a pris une grande part à la discussion du nouveau Statut de la Chambre, et nous avons tenu le plus grand compte de ses avis et de ses observations. La Chambre conserve son caractère consultatif, mais elle sera désormais consultée sur un plus grand nombre de questions qu'avant. C'est un premier pas vers une extension plus grande de ses pouvoirs au fur et à mesure des progrès que feront nos élus dans leur apprentissage de la vie parlementaire. Car il faut avouer qu'ils sont encore novices en la matière, et le cadre actuel de la Chambre suffit à leur activité.

Mais la caractéristique de la Réforme actuelle est non seulement d'élargir dans une certaine mesure les attributions de la Chambre des Représentants du Peuple, mais encore de l'intégrer en quelque sorte dans le cadre des institutions du Gouvernement annamite. Car vous n'ignorez pas que l'ancienne Chambre consultative devenue Chambre des Représentants du Peuple était à l'origine une création du Protectorat et a toujours fonctionné pour ainsi dire en dehors du Gouvernement annamite. Elle avait beaucoup plus affaire avec l'Administration du Protectorat qu'avec la Cour. On dirait qu'elle était un organisme consultatif créé par le Protectorat pour son propre usage. Cette situation un peu anormale pouvait à la rigueur se justifier sous le régime de la convention de 1925, en vertu de laquelle le Protectorat s'est substitué au Gouvernement annamite pendant la minorité et l'absence de Sa Majesté. Elle ne se comprendrait plus aujourd'hui où Sa Majesté enfin majeure et revenue dans ses Etats a repris effectivement les rôles du pouvoir. Une Chambre annamite ne peut plus être un organisme du Protectorat; il faut qu'elle soit intégrée dans l'Etat annamite comme une institution publique du Royaume. C'est

ce que vient de faire la récente ordonnance signée à Balat.

— En somme, Excellence, l'Annam s'apprête à mener l'existence d'un Etat moderne sous la direction ferme et intelligente de son jeune Souverain.

— Oui, car bien que n'étant qu'un organisme consultatif pour le moment, la Chambre assistera le Gouvernement annamite de ses avis et de ses conseils. Il ne tiendra qu'à elle de devenir un jour un organisme de contrôle capable de surveiller la gestion du Gouvernement. Il est déjà à l'heure actuelle un organe de liaison entre le Gouvernement et le Peuple, et par sa Commission permanente, cette liaison peut être continue. Une collaboration constante s'établira, en dehors des sessions, entre la Commission et le Gouvernement, pour le plus grand bien de la population.

Jusqu'ici la Chambre ne correspondait qu'avec le Résident Supérieur. Désormais elle correspondra directement avec le Ministère de l'Intérieur et les autres Ministères compétents pour les questions qui les intéressent. Le Résident Supérieur a donné des ordres à ses bureaux pour que toutes les correspondances avec la Chambre ne se fassent plus que par l'intermédiaire du Gouvernement annamite.

C'est là du véritable Protectorat et il faut savoir gré aux autorités françaises de cette nouvelle orientation qu'elles ont donnée à la politique locale.

« L'homme de la Constitution... »

— Sa Majesté envisage-t-Elle l'octroi d'une constitution comme certains le réclameront à maintes reprises? ...

Vous fûtes jadis, Excellence, un des champions de l'idée nouvelle et j'ai relu il y a peu de temps la série d'articles remarquables qu'un de nos confrères du Tonkin publia de Mai à Août 1930 sous votre signature.

— Ah oui, reprit le Ministre en souriant, je suis l'homme de la Constitution, comme je suis l'homme du Protectorat contre l'Administration directe. Les idées que j'ai

soutenues en 1930 je les soutiens encore aujourd'hui. Mais il ne s'agit plus pour moi maintenant de les soutenir en théoricien, il s'agit de chercher à les appliquer dans la mesure du possible.

Or qu'est-ce qu'une constitution? C'est proprement un acte par lequel le Souverain concède une partie de ses pouvoirs à une assemblée représentant le peuple. Mais pour déléguer des pouvoirs, il faut d'abord les avoir; il faut ensuite savoir à qui les déléguer.

La politique que nous suivons et qui n'est autre qu'une politique de retour au protectorat tel qu'il découle du traité de 1884, a pour but justement de restaurer au Souverain ses pouvoirs dans l'administration intérieure du royaume. Cette restauration ne peut se faire que progressivement, au fur et à mesure que le Gouvernement annamite prendra conscience de ses devoirs et de ses responsabilités. Quand elle sera suffisante et complète, alors seulement on pourra songer à faire participer à l'exercice de ces pouvoirs des représentants qualifiés de la population. Mais la Chambre des Représentants du Peuple ne dépendait jusqu'ici que du Protectorat qui l'a créé; il faut qu'elle fasse partie du Gouvernement annamite pour pouvoir collaborer avec lui. Elle en fait partie maintenant avec la récente réforme de la Chambre.

Vous voyez donc que nous marchons « Vers la Constitution » presque sans le savoir, pour ainsi dire par la force des choses. Du moment qu'il y a un Souverain qui dispose de pouvoirs réels et qu'il y a à côté du Gouvernement une assemblée élue qui participe à la gestion des affaires publiques, il y a un embryon de constitution qui ne fera que se développer avec le temps. Mais l'essentiel, n'est-ce pas, c'est que les pouvoirs du souverain soient d'abord réels et effectifs.

C'est à quoi nous travaillons ..

— Sa Majesté étudie-t-elle pour un avenir peu éloigné de nouvelles réformes? ...

— Vous me demandez si Sa Majesté envisage pour un avenir peu éloigné de nou-

velles réformes. Il faut d'abord que nous appliquions celles qui viennent d'être réalisées. Mais la réforme judiciaire est à peine commencée avec la promulgation du nouveau Code pénal ; il faudrait promulguer un Code civil (celui du Tonkin pourrait être adopté avec quelques modifications). Il faudrait ensuite travailler à la réorganisation des tribunaux. La réorganisation administrative se poursuit maintenant dans les Ministères, il faudrait qu'elle se généralise en province.

Et puis, il y aurait aussi une question très importante et très délicate : celle des relations du Tonkin avec la Cour de Hué ; le régime administratif est un peu différent entre l'Annam et le Tonkin, mais le Tonkin n'est pas pour cela détaché de l'autorité royale ; il faudrait trouver un *modus vivendi* qui concilie le principe de la décentralisation administrative avec celui de la souveraineté royale.

Il y aurait certes beaucoup d'autres réformes encore à faire. Mais Sa Majesté sait que les réformes doivent être longuement mûries et doivent venir en leur temps. Celles qu'Elle vient d'édicter sont suffisantes pour nous en

occuper pendant un certain temps. On pensera aux autres après...

L'entretien est terminé..

Le Ministre s'est levé sur ces derniers mots et nous reconduit affablement.

« Que l'opinion publique
nous fasse confiance »

Et au moment de le quitter tout en nous serrant chaleureusement la main, S. E. Pham-Quynh nous déclare d'une voix chaude, prévenante :

— Mais ce que vous pouvez dire à vos lecteurs, c'est que le nouveau Gouvernement de Hué est composé d'hommes de bonne volonté qui ne demandent qu'à travailler. Ils travaillent beaucoup en ce moment. Que l'opinion publique leur fasse confiance ; qu'elle leur soit bienveillante et indulgente...

Et s'ils ne peuvent tout faire, insiste-t-il avec gravité, et si tout ce qu'ils font n'est pas parfait, ce n'est pas toujours de leur faute...

René LAYS.

(L'Impartial, 26 Août 1933).

